

AGENT DE DÉCHÈTERIE

L'agent de déchèterie assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchèterie, d'une plateforme de tri ou de compostage ou d'une ressourcerie.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les filières
- Gardiennage, entretien et protection du site
- Gestion et suivi des rotations des bennes
- Exploitation de plateforme de compostage

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les agents de déchèterie représentaient 6 700 agents au 31 décembre 2012.

Ils sont principalement présents dans les structures intercommunales et les communes de 3 500 à 20 000 habitants. Ce métier est rattaché au responsable de la déchèterie.

Les agents de déchèterie ont une large autonomie dans l'organisation de leur travail, qui s'effectue en extérieur, parfois en horaires décalés et les week-ends. Les activités de ce métier peuvent présenter une forte pénibilité liée à la station debout prolongée, au port de charges, à une exposition à des nuisances (bruit, odeurs), au risque de contact avec des matières dangereuses.

Les agents de déchèterie sont en contact permanent avec les usagers et les prestataires de services.

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines de la gestion et de la valorisation des déchets, dans le nettoyage et la propreté
- Concours d'accès de la filière technique, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement de nouvelles filières de collecte, de valorisation, de recyclage, de réparation, de réutilisation des déchets (création d'emplois qualifiés) en lien avec la croissance de la filière déchets et le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- l'enrichissement des fonctions de collecte, l'adaptation des services et des structures aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins des usagers : information, sécurité, hygiène, qualité, proximité, maîtrise des coûts, tarification incitative ;
- la certification qualité ou environnementale. À noter qu'il existe maintenant un titre professionnel d'agent technique de déchèterie qui pourrait à l'avenir devenir une référence pour le recrutement.

Le cadre réglementaire du domaine de la propreté et des déchets est fortement marqué par les directives européennes et par un ensemble de mesures dont le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015), qui prévoient notamment la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets dans différents secteurs. Pour les collectivités, la gestion des déchets s'inscrit dans une logique d'optimisation des coûts et des modes de gestion. Les déchets tendent à devenir une ressource, dans un système de filière économique qui se structure, et qui s'intègre pleinement dans les préoccupations des collectivités en matière de politique environnementale et de développement durable.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier ont progressé, passant de 4 805 agents en 2006 à 6 700 agents en 2012.

• SCÉNARIO 1

La prise en compte croissante des problématiques de développement durable, d'environnement et de gestion des déchets, la multiplication des sites de tri et la montée en puissance de la compétence obligatoire – collecte et traitement des déchets – exercée par les intercommunalités, favorisent un développement des emplois. Cette dynamique a des effets sur les organisations et les modes de travail : structuration des services et des équipes de gestion des déchets, aménagements des horaires de collecte et d'accès aux déchèteries, amélioration des équipements. La professionnalisation se renforce sur ce métier dont les effectifs sont parfois confrontés à un problème d'illettrisme, ce qui nécessite donc un effort particulier en matière de formation. La priorité est mise sur les aspects de normalisation des déchèteries, de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail, de relation avec les usagers dans une dimension de promotion des aspects de prévention et de recyclage des déchets.

• SCÉNARIO 2

Deux facteurs peuvent influencer sur les perspectives d'emploi des agents de déchèterie dans les collectivités :

- d'une part, la pénibilité liée à ce métier (station debout prolongée, travail par tout temps, manipulation de charges et de produits dangereux, horaires de travail d'amplitude variable...) est génératrice d'usure professionnelle qui nécessite fréquemment le reclassement des agents ;
- alors que les process de la filière déchets évoluent, que les plans nationaux et régionaux posent de nouvelles exigences en matière de collecte, de tri et de traitement des déchets, le domaine de la propreté et des déchets est au cœur d'enjeux financiers, techniques et humains. Ce domaine fait fréquemment l'objet d'études pour déterminer les modes de gestion les plus adaptés et les plus efficaces. Ainsi, des intercommunalités privilégient un mode de gestion en régie, mais d'autres font très souvent le choix de l'externaliser.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

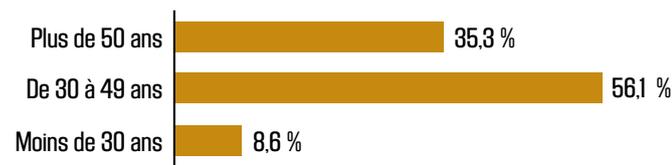
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

6 700 agents

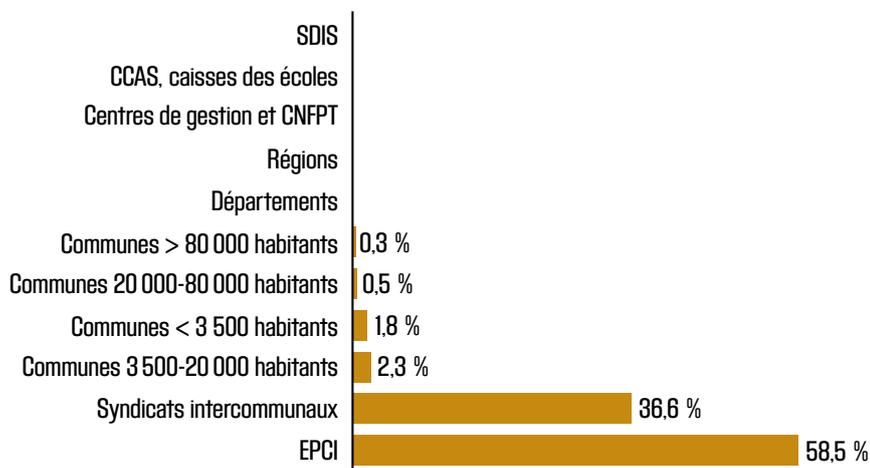
11,8 % d'agents à temps non complet

18,1 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

97,9 % d'agents de catégorie C

79,6 % d'agents titulaires

14,5 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **45 ans**

Part des plus de 55 ans : **20,4 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Propreté, collecte et gestion des déchets	6 100	91
Environnement	200	3,6
Autres services	400	5,4